



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ecoles militaires

Question écrite n° 59072

Texte de la question

M Jacques Godfrain expose à M le ministre de la défense que son attention a été appelée sur le fait que les Saint-Cyriens, dont la promotion doit être baptisée le 22 juin prochain, avaient demandé que leur promotion porte le nom du général de Castelnau. Cette demande a été refusée et il a été imposé à cette promotion le nom du général Guillaume. Sans doute celui-ci est-il un des chefs militaires les plus respectés de la Seconde Guerre mondiale en raison des commandements qu'il a exercés, en particulier à la tête de Tabors marocains. Il n'en demeure pas moins qu'il est incompréhensible qu'il n'ait pas été retenu le nom du général de Castelnau, qui est incontestablement un des grands chefs de la Première Guerre mondiale. Il lui demande pour quelles raisons un choix, qui n'était pas le leur, aurait été imposé aux Saint-Cyriens de cette promotion.

Texte de la réponse

Reponse. - Le processus qui a conduit à l'attribution d'un nom de promotion des élèves de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr a été, en 1992, conforme à l'usage établi. Les élèves proposent au choix du ministre de la défense plusieurs noms de promotion. Cette année, parmi les noms proposés figuraient celui du général de Castelnau et celui du général Guillaume. Le ministre a exercé son choix parmi les noms proposés et a retenu celui du général Guillaume.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59072

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2709